



ASSOCIATION ADEPAL PPR

38660 PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES

Mail : adepalsp@laposte.net

Site Internet : <https://www.adepal-ppr.fr/>

**COMPTE RENDU de la réunion du 04 novembre 2025 organisée par l'association
ADEPAL-PPR sur LA QUALITE DE VIE A PPR.**

14 participants, 2 excusés

Au cours de cette réunion, 2 documents (*) ont été utilisés pour analyser les besoins et les attentes des habitants en matière de tout ce qui fait la qualité de vie dans notre commune. Des améliorations et des actions à entreprendre ont aussi été proposées afin de pallier aux insuffisances et aux manques.

SERVICES PUBLICS

Mairie : on attend qu'elle informe, renseigne, oriente, réponde aux demandes.

On lui demande aussi de répéter les informations utiles dans les médias communaux (par exemple : les différents modes de transport à disposition, le dispositif de collecte des ordures ménagères pour personnes handicapées temporairement...).

Il ne semble pas que la mairie intervienne auprès de différents services qui contribuent au bien être des habitants (DDTE : état des routes départementales et de leurs abords, circulation dans le tunnel. ISERE-FIBRE : de nombreux secteurs, non répertoriés, ne sont pas raccordés ou défaillants. COM-COM : remise en cause du mode de gestion de l'eau /le gestionnaire du service des eaux ne possède pas les plans de recollement des réseaux, absence d'entretien des stations d'épuration. DISTRIBUTION ENERGIE électrique : la puissance délivrée est insuffisante dans plusieurs secteurs.)

CCAS il diffuse peu d'informations. 5% des habitants ignorent l'existence du CCAS

France-services : Service efficace, utile mais qui ne répond pas aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer. (Cf. mobilité)

Déchets verts : les services proposés ne donnent pas satisfaction. La mise en place de plusieurs plateformes de dépôts temporaires, régulièrement vidées, serait appréciée.

SERVICES A LA PERSONNE

C'est l'association ADMR qui vient en **aide aux personnes âgées et aux familles**. Faute de personnel cette association ne peut pas toujours répondre à la demande qui est fluctuante. Une municipalisation des personnels, comme ceux de la cantine, de la garderie scolaire, de l'animation jeune...améliorerait le fonctionnement de ce service et éviterait que les personnes âgées ne soient contraintes de quitter la commune faute d'avoir la garantie de pouvoir bénéficier de service à la personne.

Cantine scolaire : La confection des repas, organisée de façon différente permettrait d'augmenter le nombre de rationnaires. Cela permettrait d'ouvrir l'accès de la cantine notamment aux enseignants, aux agents communaux ainsi que la livraison de repas à emporter. La mise en place d'une **halte-garderie temporaire** (jardin d'enfants) demandée par les parents et les pro du tourisme permettrait aux familles de souffler et aux touristes de randonner. Est-ce indispensable ?

ACCES AUX SOINS /MAISON POUR PERSONNES AGEES

Les horaires du **cabinet médical** ne sont pas adaptés aux personnes qui travaillent dans la vallée. Les délais d'attente de RDV sont parfois trop longs.

Rendre visite à des **spécialistes** n'est pas facile pour des personnes qui ne peuvent pas se déplacer (*cf. mobilité*)

Le centre de soins infirmiers, qui donne satisfaction, ne pourrait pas fonctionner sans subvention.

La majorité des présents (12/14) déclare être très intéressée par la création d'une **structure pour personnes âgées**, alternative à la maison de retraite avant l'EHPAD. Une telle structure conforte les services locaux : santé, cantine, commerces et en créant des emplois permet l'installation de nouvelles familles.

VIE SOCIALE

Mobilité : Le sujet a déjà été évoqué, quelques compléments :

Si 82% des personnes qui travaillent utilisent leurs véhicules, 5% des ménages en sont dépourvus.

Afin de diminuer la production de CO2 diverses solutions sont proposées :

Utiliser pour les transports en commun des véhicules de plus petits gabarits que ceux actuellement en service. De plus il semble que c'est en augmentant la fréquence des véhicules de transports qu'on répond mieux aux besoins et qu'on fidélise plus les utilisateurs.

-encourager l'auto-stop.

-Rappeler fréquemment dans les médias communaux les modalités des différents transports en commun mis à disposition

- mettre à la disposition de chauffeurs bénévoles un véhicule -communal ou intercommunal ? - qui assurent des transports à la demande (Cf commune de Moutiers 73).

Logement : Revoir avec les bailleurs sociaux la requalification des immeubles collectifs afin d'attirer (et de maintenir) de jeunes familles avec enfants en leur offrant des logements sociaux individuels. L'installation de jeunes familles avec enfants est indispensable si l'on veut assurer les effectifs scolaires.

Faut-il réserver quelques logements dits de "fonction" ?

Entretien et mettre aux normes les logements communaux actuels.

Les commerces : Encourager la venue de commerces ambulants pour pallier aux manques actuels (poissons, viande...) à l'instar des coiffeuses à domicile. Quid du devenir de la supérette Casino ?

Maintenir les 2 **bibliothèques** fréquentées par les écoles.

La banque alimentaire (40 colis par semaine) est indispensable.

La cure de st Hilaire et le "1000 club" une fois restaurés pourront répondre à la demande des associations et servir de salle d'exposition.

La salle polyvalente de ST PANCRASSE (capacité 100 personnes) a besoin d'être rénovée. Son utilisation par la cantine scolaire réduit ses possibilités d'utilisation (location).

Il serait souhaitable de désigner des **correspondants (conseillers) volontaires** dans les 3 villages qui servent de trait d'union entre les élus de la commune et les habitants (à la manière des conseillers de quartiers).

Pour associer les habitants qui le souhaitent à l'élaboration des projets communaux sont envisagés la relance **des cafés citoyens**, la création de **commissions communales thématiques**, le maintien d'un **budget participatif**.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

La qualité des paysages dépend surtout de son entretien d'où la nécessité d'une **agriculture de production et d'une activité forestière** régulée. Pour installer de nouveaux exploitants il convient de rester en contact avec la SAFER. Par ailleurs, la mairie doit intervenir pour régler les conflits d'usage entre les agriculteurs les forestiers et le public.

Le PLU joue également un rôle important.

En ce qui concerne le cadre de vie, on constate que certains bâtiments publics, leurs abords, des trottoirs ont vieillis et qu'ils souffrent d'un **manque d'entretien**. En particulier les cimetières, les abords de l'école de ST PANCRASSE la terrasse de l'immeuble abritant le cabinet médical et le CSI, les WC publics...

Faciliter l'accès au cabinet médical et au CSI (place de stationnement réservé, rampe d'accès pour personne non valide)

Mettre en valeur le petit **patrimoine vernaculaire** (le PN de Chartreuse en a fait l'inventaire) fours à pain, appareil à ferrer les bœufs, concasseur, chaudron de la fruitière, bassins, croix de chemin, pierre à cupules, gloriette... ne présentent pas seulement de l'intérêt pour les touristes.

Instaurer un **concours de maisons fleuries** contribue à rendre le village accueillant.

Œuvrer pour rappeler l'existence des **Etablissements de sante** est un devoir de mémoire.

Cela peut aussi constituer une attraction touristique.

Mener une réflexion pour la **création d'un cœur de village et harmoniser le mobilier urbain** de chaque village afin de marquer l'existence d'une seule commune.

VIE ASSOCIATIVE

Constat : PPR compte plus de 70 associations très diverses culturelles, sportives, humanitaires, sociales, de loisirs, de bien être, d'animation.

Une grande partie (les 2/3) proposent des animations payantes.

Les personnes âgées ne fréquentent pas le centre culturel.

Les enfants des familles monos parentales fréquentent peu les associations malgré l'existence d'aides du CCAS.

L'ABS (Analyse des Besoins Sociaux) souligne d'une part un manque de transparence sur les conditions d'attribution et d'utilisation des salles communales.

Questions : les **critères d'attribution des subventions** aux associations sont-ils à revoir ?

Faut-il relancer le **comité des fêtes** pour encourager la rencontre des associations ?

ADEPAL PPR -novembre 2025-

(*) deux "portraits" de la commune :

1 L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée en 2024 par le cabinet ID-ES, à télécharger sur :

<https://www.petites-roches.org/services-et-demarches/affaires-sociales-ccas/>

2." Itinérance montagnaise à la recherche de ce que les territoires vivent et ressentent."

Mémoire de stage mastère, 2025, Marlène SAULAI.